



# L'ARGAN AU COURANT

bulletin d'informations de la municipalité de Bournens

Février 2018

n°55

## Conseil général

Le budget 2018 était le point principal de l'ordre du jour du Conseil du 14 décembre.

Il est à noter que les coûts non maîtrisables tels que la péréquation, la facture sociale, la réforme policière, l'école, le SDIS, l'ORPCI, les soins à domicile, les agences sociales pèsent lourd dans la balance (CHF 750'000.- soit 52,44 points d'impôts). Il ne reste donc que peu de marge pour la gestion réelle de la commune.

L'assemblée a accepté un budget qui présente un résultat déficitaire de CHF 6'373.-

Le compte «Ordures ménagères et décharge» devant être équilibré, la Municipalité a décidé d'augmenter la taxe de CHF 30.-. Elle sera donc fixée à CHF 130.-/personne pour 2018.

Le compte « Services industriels» devant également être équilibré, la Municipalité a pu baisser le prix de vente l'eau de CHF 0,40 / m3. Il sera donc fixé à CHF 2.30 / m3 pour 2018.

Rappelons que le taux d'imposition a été fixé à 76 points pour 2018 ( 80 points en 2017).

Le Conseil Général du 15 mars 2018 à 20h00 est annulé.

Le prochain Conseil Général aura donc lieu le 7 juin 2018 à 20h00.

## Noël

Merci aux dames d'Argan Loisirs qui ont organisé le calendrier de l'Avent ainsi que la fête de Noël le 21 décembre. L'histoire de Noël illustrée par des images projetée sur le mur du restaurant et racontée par M. Bader, pasteur, a été appréciée par petits et grands.



## Accompagnateurs au lieu de patrouilleurs scolaires !

La Police cantonale par la voix du Cpl M. Frey, nous informe que la patrouille scolaire, dans sa forme actuelle, n'est pas réglementaire.

Les accompagnateurs n'ont pas le droit de stopper le trafic ni d'utiliser une palette «interdiction générale de circuler dans les deux sens » étant donné que la traversée ne s'effectue pas sur un passage à piétons. Les accompagnateurs doivent donc accompagner les élèves de l'autre côté de la route sans qu'aucun signe d'arrêt ne soit donné envers les usagers de la route. La Municipalité en a donc pris acte et en informe la population.



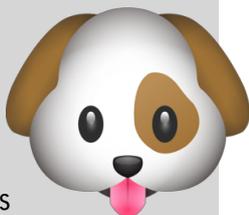
## Avis aux propriétaires de chiens

Conformément à l'arrêté cantonal (art. 32) et à son règlement d'application (art. 8), la Municipalité informe les propriétaires de chien(s) qu'ils sont tenus d'annoncer au Contrôle des habitants les mutations intervenues en 2017 au moyen du formulaire annexé.

Doivent être annoncés jusqu'au 15 mars 2018 :

1. Les chiens achetés ou reçus en 2017
2. Les chiens nés en 2017 et restés en leur possession
3. Les chiens décédés, vendus ou donnés en 2017
4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés

Les chiens déjà inscrits les années précédentes et restés chez le même propriétaire n'ont pas besoin d'être annoncés une nouvelle fois. Ils sont inscrits d'office.



Nous vous rappelons que chaque chien doit porter un collier muni d'une médaille indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par le vétérinaire.

Par avance, nous remercions les propriétaires de respecter le délai imparti.

## Chantée

Le vendredi 22 décembre, avant de partir en vacances, les élèves des classes de Bournens ont offert un concert de Noël à leurs parents et aux habitants du village sur la «scène» devant l'ancienne laiterie.



## 26 Mai : journée en forêt

Notre refuge forestier ayant besoin d'être «rafraîchi», la Municipalité propose aux Argans de prendre les pinceaux pour repeindre les volets et le pignon.

Des nettoyages de printemps à l'intérieur et à l'extérieur du refuge seront aussi au programme ainsi que le remplacement de quelques tuiles.

Des renseignements sur l'organisation de la journée suivront début mai.

## Nouveaux citoyens

Mme Mabilde de Jesus Freire, M. Alberto Filipe, Mme Catarina Filipe et M. Filipe Pedrosa, tous quatre domiciliés au Chemin d'Oubennes et candidats à la naturalisation, ont assisté au dernier Conseil général de l'année ainsi que MMlles Melanie Silva et Lydia Slack qui ont atteint leur majorité en 2017.

Elles ont reçu un cadeau de la Commune. MM. Nicolas Monnier et Damien Piot étaient excusés.



## Vergers

Sous la conduite de M. Jaquet de Retropomme, les 10 arbres du verger communal ont été plantés le 1er décembre. Malgré le froid et la bise, les élèves des 2 classes du village ont participé à l'opération. Dans le courant du printemps, un panneau explicatif des arbres choisis sera installé.

L'Assemblée générale ordinaire  
de la Communauté Catholique de  
Cheseaux-Romanel-Sullens-Bournens-Boussens  
aura lieu le  
mercredi 7 mars 2018 à 20h30  
à la buvette du Collège  
Derrière-la-Ville à Cheseaux

## Magic Snack

Un food truck s'installe chaque mardi de 18h00 à 20h30 sur la place du Baltoir et propose des sandwichs de bœuf, poulet ou hamburger accompagnés de sauces maison.

Le conseil d'établissement de la Chamberonne  
vous propose une nouvelle soirée.

**Les réseaux sociaux :**  
cadre légal, pièges à éviter  
et pistes pour dialoguer  
avec vos jeunes.

**Mercredi 21 mars 2018 à 20h**  
Maison de commune de Cheseaux

## Radar pédagogique

Un nouvel outil d'information de la vitesse a été acheté par la Commune et aussitôt mis en fonction afin de rendre attentifs les automobilistes du village et ceux en transit à la vitesse à laquelle ils roulent à l'intérieur d'une zone village limitée à 50 km/h. La Municipalité ne manquera pas de vous tenir au courant des différentes statistiques ressortant de ce nouvel appareil. Il sera déplacé périodiquement dans le village.



## Peinture fraîche

Après avoir fêté ses 30 ans, il était temps de redonner un coup de jeune à la grande salle du Baltoir. Ceci a pu être fait à fin janvier par M. David Simonet, peintre indépendant domicilié à Bournens. Il a en effet entrepris la peinture de l'ensemble de la salle et de l'entrée du 1er étage. L'ensemble du bâtiment se voit ainsi rafraîchi car l'étage du rez avait été repeint l'année dernière par M. Stéphane Piot.

# Vincent

C'est avec beaucoup de tristesse que les autorités et tous les Argans ont appris ton décès.

Tu étais une personnalité attachante et attachée à ton village d'adoption.

En effet, et tu aimais à le souligner, tu n'es pas né à Bournens. Lorsque tu es arrivé d'Oulens avec ta famille, il doit y avoir 50 ans, il y avait très peu d'enfants dans la commune, alors 3 nouveaux d'un coup, c'était l'événement. On était un peu déçu d'apprendre que ta soeur, ton frère et toi, vous alliez au collège à Echallens. Quelle idée ! Malgré cet exil scolaire, la proximité de la cour aidant, vous vous êtes intégrés rapidement.

Depuis lors, l'eau du Flon a coulé, a débordé parfois, à côté de la Forge où tu as fait ton apprentissage et sous les navires sur lesquels tu es parti naviguer. Quelques décennies plus tard, tu as accepté d'être candidat à la Municipalité. Tu étais d'accord à la condition d'avoir le dicastère des forêts. C'était catégorique et non négociable!

Il faut dire que tu la connaissais bien notre forêt et que tu l'aimais. Tu savais l'emplacement et le nom du propriétaire des innombrables parcelles. Tu appréciais tout particulièrement le jour du martelage, c'est toi qui cubais le bois et Stéphane, ton ami, qui martelait. Tu organisais ensuite la coupe, la vente du bois de feu.

Fin juillet, tu orchestrais la mise en place du feu du 1er août.

Dans tes communications au Conseil général, tu tenais à informer nos concitoyens avec précision sur l'état des arbres, la chararose du frêne, le cynips du châtaignier ou le feu bactérien n'ayant aucun secret pour toi.

En plus de la forêt, tu avais une connaissance incroyable du territoire communal. Tu savais où se trouvent les champs d'untel, les canalisations, les drainages. Tu tenais au bon entretien du village, t'inquiétais de l'état des chemins, t'énervais des crottins de cheval sur les trottoirs.

On te doit l'installation de la piste de pétanque. Tu as eu à coeur de recycler «l'arrochoir» de la laiterie en table pour la place de jeu. Autant aimais-tu les aspects concrets et pratiques de ton travail à la Municipalité, autant étais-tu réfractaire aux trop petites lignes de chiffres du budget, aux longues discussions et à l'informatique. Tu as carrément déclaré avec ton petit sourire en coin, que tu ne pouvais plus ouvrir ton ordinateur quand on t'a demandé ton adresse e mail !

Tu étais également un patrouilleur fidèle à son poste, n'hésitant pas à stopper les voitures récalcitrantes en les menaçant de ta canne.



Tu as rempli ton mandat aussi longtemps que tu as pu. Tu y tenais à cette fonction, tu étais fier de représenter Bournens dans les séances intercommunales, tu appréciais les contacts avec d'autres municipaux. La décision de démissionner n'a pas été facile à prendre. Tu nous l'as annoncée sereinement, conscient que c'était devenu trop pénible d'assumer les tâches comme tu tenais à le faire.

MERCI Vincent, merci pour ton amitié, merci pour tout ton travail, merci pour ta joie de vivre et ton humour, merci pour ton exemple de courage.

Au nom de mes collègues de la Municipalité, des employés communaux et de tous les habitants de Bournens, je redis notre profonde sympathie à vous M.Chapuis, à Annie, à Sandrine, à Aurélio, à Corinne, à Didier et Sylviane, à Laetitia, à Raphaël et Mathieu, à toute sa famille et ses nombreux amis.

Bon voyage Vincent ! Que ton paquebot puisse naviguer sur des eaux paisibles !